

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication du Collège communal lors du Conseil communal du lundi 24 juin 2019

Contact : L.Comminette laurence.comminette@liege.be
GSM : 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Création de 600 emplacements riverains dans les quartiers

Le Collège propose au Conseil d'adopter la création de près de 600 nouveaux emplacements riverains répartis dans les quartiers des Guillemins, d'Angleur, de Grivegnée, de Sainte Marguerite, de Sainte Walburge, du Longdoz, des Vennes, de Saint Léonard, du centre, de Saint Laurent...

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les habitants pour stationner dans les quartiers situés à l'immédiate périphérie du centre-ville, le Bourgmestre a chargé les services de police de réaliser une analyse de la situation sur le terrain. A l'issue de celle-ci, l'ensemble des commissariats de quartier et le service Signalisation de la police ont rendu au Collège une analyse des besoins dans les différents quartiers et les possibilités techniques et réglementaires à mettre en œuvre afin de créer de nouveaux emplacements pour les habitants.

Il s'agit d'une première étape dans l'engagement du Collège de doubler le stationnement réservé aux riverains. Actuellement, il existe 2125 places riverains auxquelles vont venir s'ajouter les 600 nouvelles places. La volonté du Collège est d'arriver à 4.000 places riverains d'ici la fin de la législature.

Mise en œuvre

Les services de la Ville et de la Police vont maintenant assurer la mise en œuvre de la décision (assurer la signalisation verticale et, le cas échéant, les marquages au sol), étape par étape, dans tous les quartiers concernés.

Concrètement, lorsqu'il s'agit d'une augmentation des zones existantes, aucune démarche n'est attendue des habitants, à condition pour ceux-ci d'être détenteurs de la carte « riverain ».

Lorsqu'une nouvelle zone sera créée, un toutes-boites sera distribué dans les zones concernées afin d'expliquer à chacun les démarches nécessaires.

Une nouvelle politique de stationnement, pour une ville nouvelle

La problématique du stationnement dans le centre et l'immédiate périphérie demeure un réel sujet de préoccupation pour les Liégeoises et les Liégeois.

C'est la raison pour laquelle, le Collège a annoncé son intention de doubler le nombre de places disponibles et de renforcer le contrôle du stationnement via la zone de police et le recours à la scan-car.

Le Collège propose dès lors au Conseil communal d'adopter une modification des règlements relatifs au stationnement afin de mettre ceux-ci en conformité avec ce nouveau moyen de contrôle. Il ne sera plus nécessaire de poser un ticket, une vignette ou une carte riverain sur son pare-brise : le titre d'autorisation de stationner sera dématérialisé. L'administration procède actuellement aux paramétrages du matériel pour un lancement à l'automne.

Améliorer le contrôle permettra de s'assurer que les emplacements réservés aux riverains sont effectivement disponibles pour eux. Dans les quartiers soumis au régime « horodateurs », cela permettra une meilleure rotation des emplacements de stationnement.

Poursuite de la dynamique en faveur des Comités de quartier

La Ville de Liège compte 32 comités de quartier sur son territoire. Afin de soutenir ceux-ci dans leurs démarches d'animation et de vitalité des quartiers, le Collège propose au Conseil l'octroi d'un subside, dont l'importance dépend de critères liés à l'activité de l'association ainsi qu'à ses modalités de fonctionnement.

Le calcul des subsides est effectué par le service « Proximité », sur base d'un formulaire rempli par chaque comité et d'une grille de critères précis.

Ces critères sont par exemple, le fait de recevoir un invité lors d'une séance d'information, d'être constitué en ASBL ou de disposer d'outils de communication à destination des citoyens du quartier.

Le total des points accumulés selon cette grille fixe ainsi mécaniquement et en toute transparence le subside alloué à chaque comité.

Depuis juin 2015, la Ville de Liège et les Comités de Quartier sont liés par une Charte dont la vocation première est de reconnaître le rôle prépondérant joué par ces associations dans la vie quotidienne des Liégeoises et des Liégeois et de renforcer les liens avec la Ville.

Sur cette base, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- le subside accordé aux comités a été augmenté, passant de 18.000 € à 20.000 € ;
- le formulaire de demande de subside a été informatisé afin d'alléger le travail administratif à charge des représentants des comités mais aussi des services de la ville ;
- un travail de cartographie des comités a été réalisé par les services de l'administration.

Toutes ces actions font l'objet d'une évaluation en partenariat avec les comités.

Pour cette année, **30 comités de quartier se répartissent la somme de 20.000 € :**

Comité de quartier Amercoeur, le Faubourg du cœur	417,00 €
Comité de Quartier Angleur/Kinkempois	810,00 €
Comité de Quartier du Sart Tilman (CQST) ASBL	577,00 €
a.s.b.l. Les Vergers	405,00 €
Comité de Quartier Bronckart - Botanique	1080,00 €
Comité de Quartier Cœur historique	245,00 €
Mouvement Saint-Gilles	503,00 €
Association de Quartier St-Jacques/Avroy	1092,00 €
Comité de Quartier de Chénée Centre	650,00 €
Comité de Quartier de Cointe	577,00 €

Comité de Quartier de Grivegnée-Bas	908,00 €
Comité de Quartier de Grivegnée-Haut	577,00 €
Comité de Quartier Fragnée-Blonden	822,00 €
Comité de Quartier du Boutelicou	564,00 €
Comité de Quartier du Laveu ASBL	785,00 €
Comité de quartier Longdoz-Boverie	1104,00 €
Comité de Quartier Molinvaux-Naniot	712,00 €
Comité de Quartier Jolivet-Coronmeuse	920,00 €
Comité des Habitants du Quartier St-Léonard	908,00 €
Comité de quartier Chênée-Thiers et extensions	344, 00 €
Comité de Quartier de Rocourt	552,00 €
Comité de quartier de Saint-Walburge	552,00 €
Comité de Quartier Fond Pirette	479,00 €
Comité de Quartier de St-Laurent/Saint-Martin	883,00 €
Comité de Quartier de Sclessin	969,00 €
Comité d'Etude et de Défense du Thier-à-Liège	650,00 €
Association pour la Promotion du Quartier [...] Vennes-Fétinne ASBL	736,00 €
Comité de Quartier de Jupille Charlemagne	307,00 €
Comité de Quartier du Val de la Legia	295,00 €
Dynamique de Quartier de Pierreuse	577,00 €

Renouvellement de la CCATM

Après avoir décidé de renouveler la Commission communale consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) et de lancer un appel public aux candidats, le Conseil Communal a approuvé ce lundi son règlement d'ordre intérieur et a présenté sa recomposition.

Formée de 16 membres effectifs et de 29 membres suppléants, la CCATM sera présidée par Pierre PAQUET. Elle se réunira au moins huit fois par an.

La CCATM est un bel exemple de participation citoyenne, souvent évoquée lors de la Déclaration de politique communale. Elle constitue un véritable outil qui permet aux citoyens liégeois de s'impliquer davantage dans les dossiers de leur ville.

La Commission a pour mission d'examiner, d'analyser et de remettre aux autorités communales avis sur les dossiers liés à l'aménagement du territoire, au logement, à l'urbanisme, à la mobilité, etc. Elle a donc un rôle d'avis concret vis-à-vis du Collège à qui elle remettra chacune de ses conclusions en tant qu'avis indicatif.